

SÉANCE PUBLIQUE COMITÉ DE DÉMOLITION

AVIS DE DÉMOLITION 54, chemin des Chenaux

15 janvier 2024

Fiche information

Adresse: 54 des Chenaux Zone: H1-253

Lot: 4 453 521

Cochez	Les immeubles assujettis :	Commentaires, si applicable
	un immeuble patrimonial;	Inventaire Patrimoniale
	un immeuble identifié à l'annexe A;	
	un immeuble datant de 1940 et moins.	1916-1944
Cochez	Intervention qui sera fait sur le bâtiment pour être considéré comme une démolition :	Commentaires, si applicable
	la destruction ou le démantèlement de 40 % ou plus du volume d'un immeuble, sans égard aux fondations	100 %
	Pour un immeuble patrimonial, il s'agit d'une intervention qui entraîne la destruction ou le démantèlement de 15 % ou plus du volume de l'immeuble, sans égard aux fondations.	
	Est assimilé à une démolition le fait de poser les actions suivantes :	
	1° déplacer un immeuble	
	2° détruire ou démanteler de plus de 50 % de la surface de l'ensemble des murs extérieurs, incluant les ouvertures, mais pas les fondations;	
	3° la destruction ou le démantèlement de plus de 50 % de la toiture;	
	4° la destruction ou le démantèlement cumulatif de parties de bâtiment sur une période de 36 mois ayant pour effet de constituer l'une ou l'autre des actions visées au premier alinéa et aux paragraphes 1° et 2° du second alinéa.	



Localisation (1) adresse

Photo de la propriété

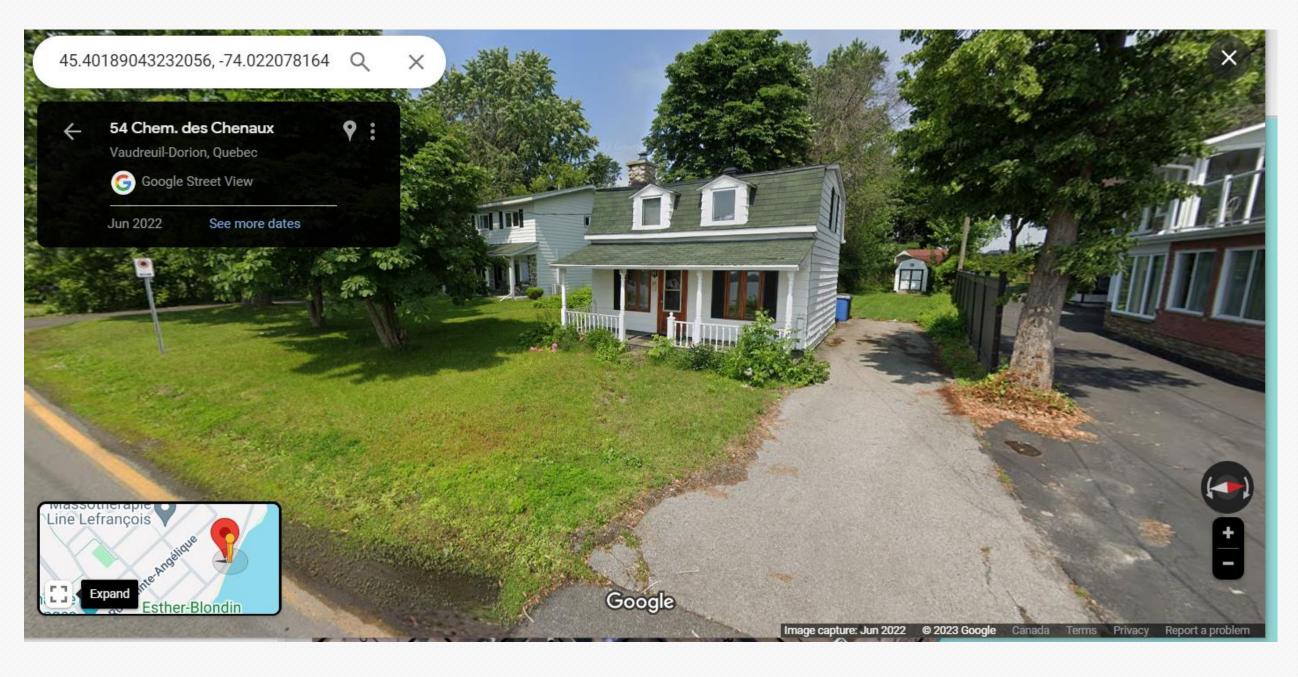


Photo aérienne (carte)





Explications

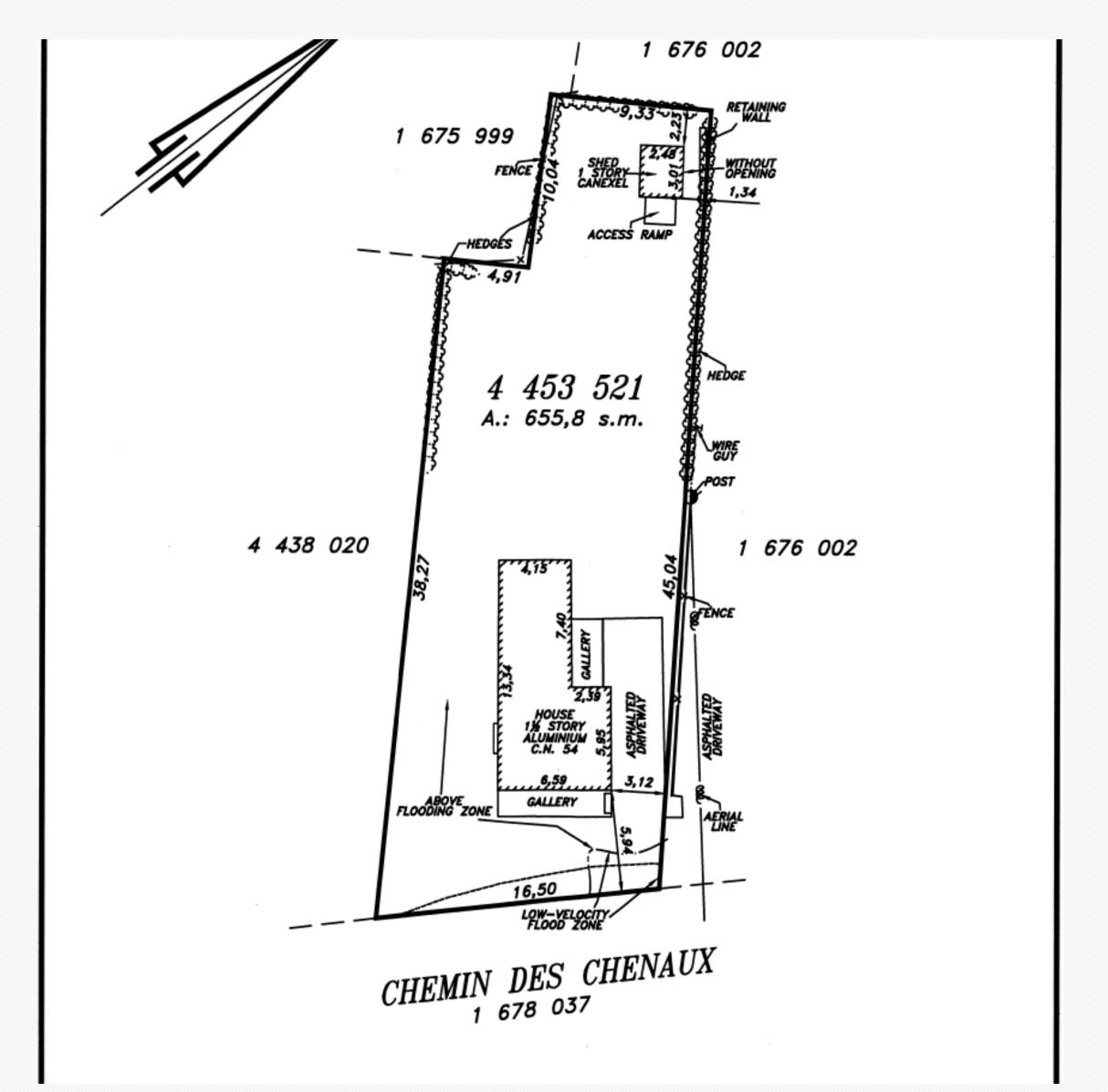
Exposé: Le propriétaire demande l'autorisation de démolir totalement la résidence du 54 des Chenaux. Cette résidence fait partie de l'Inventaire Patrimoniale de Vaudreuil-Dorion. La date de construction est 1920, Les motifs invoqués sont la détérioration générale de la maison, l'absence de fondations adéquates, certains éléments de structure affaiblis, la hauteur plancher / plafond insuffisante à l'étage. Un rapport d'inspection préparé par *Inspection DomiLand Inc.* appuie les motifs invoqués par le requérant.

Aucun plan de reconstruction n'a été préparé puisque si la demande de démolition est refusée, le citoyen ne veut pas investir temps et argent pour la préparation de plans pour la nouvelle maison.

Les coûts de réparation s'élèvent à environ \$ 270 000.00 alors que la valeur du bâtiment au rôle d'évaluation est de \$ 76 000.00



Démolition (certificat de localisation)



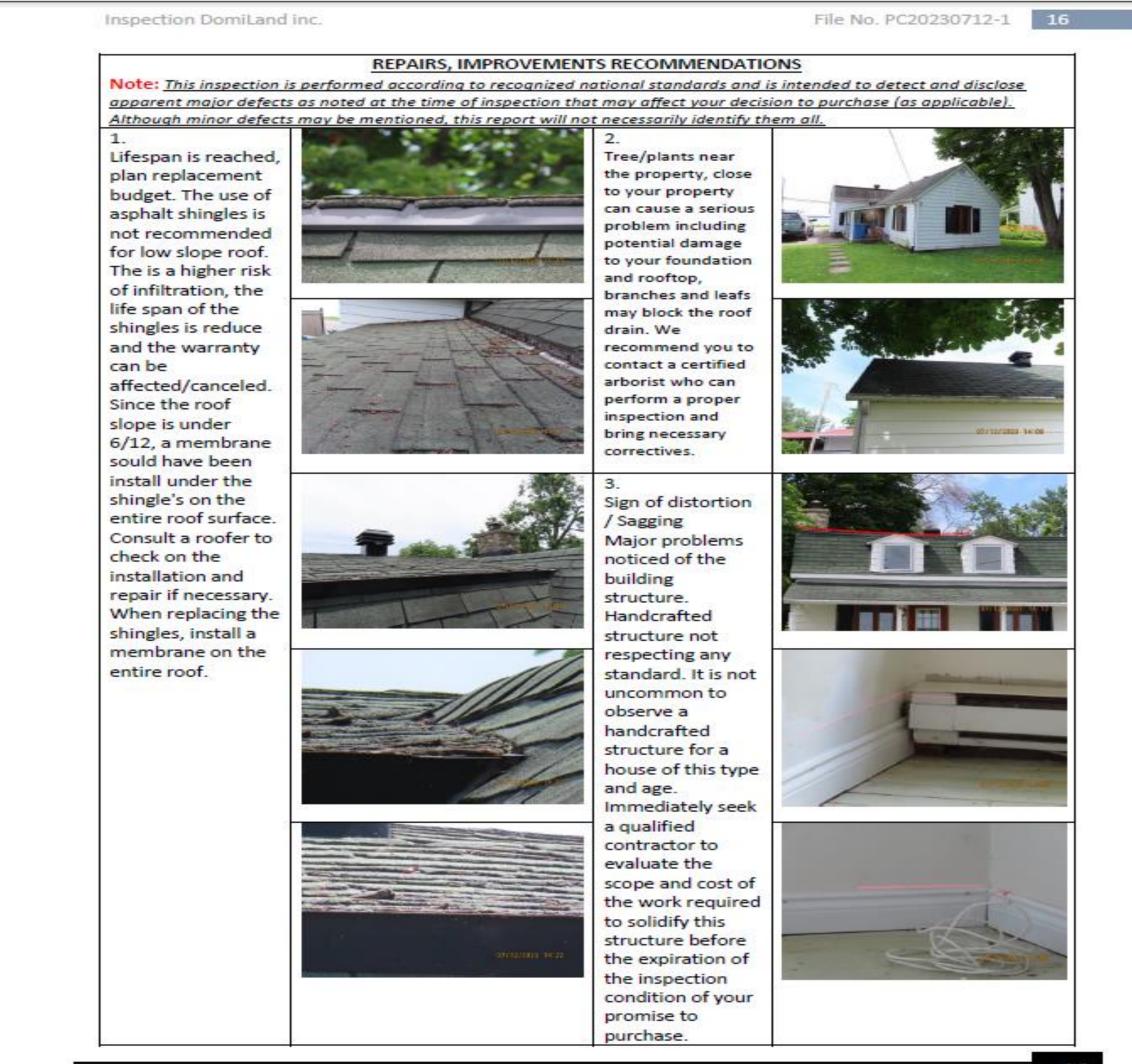


Démolition (photographies de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble)



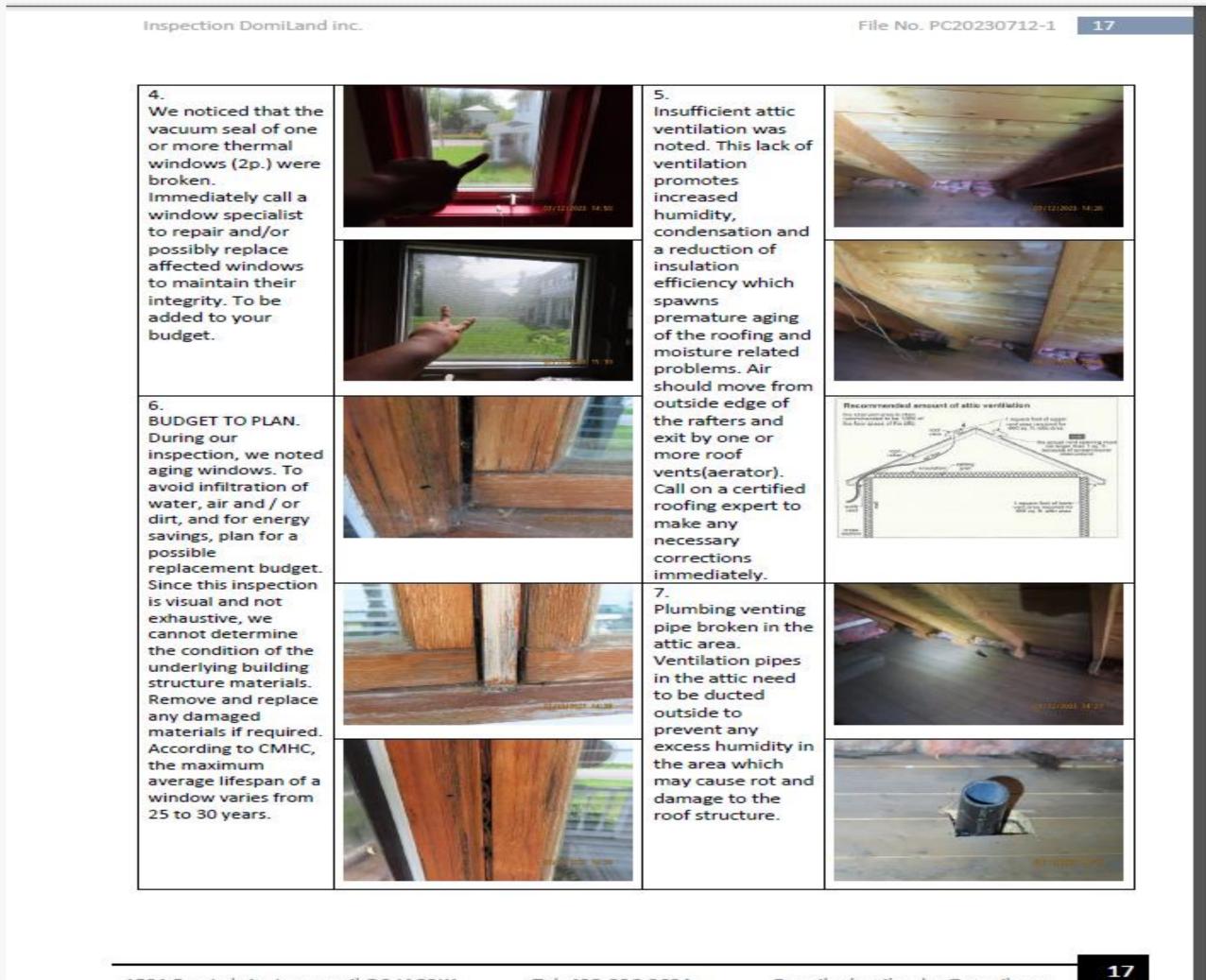


Identification des éléments défaillants





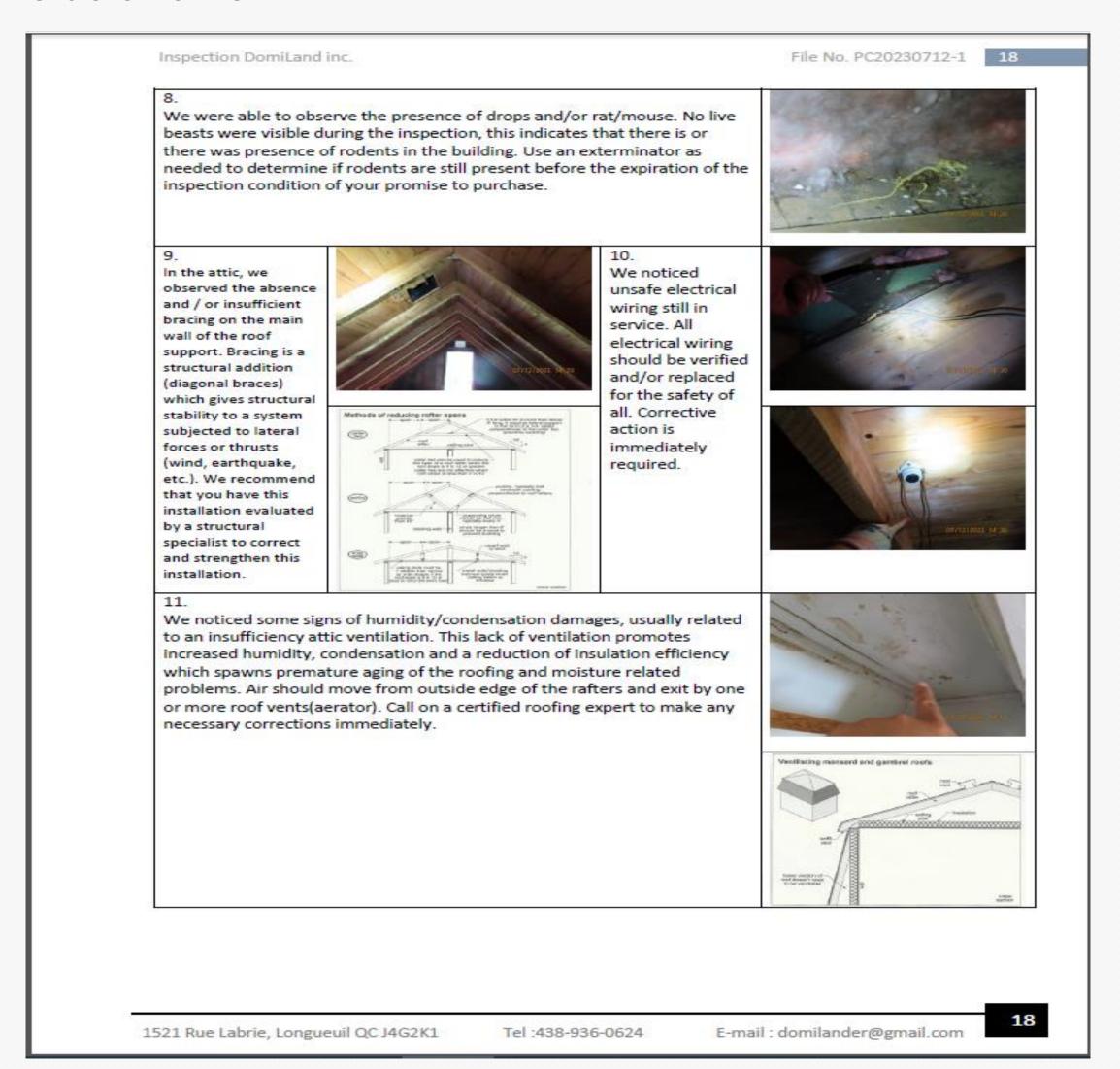
Identification des éléments défaillants





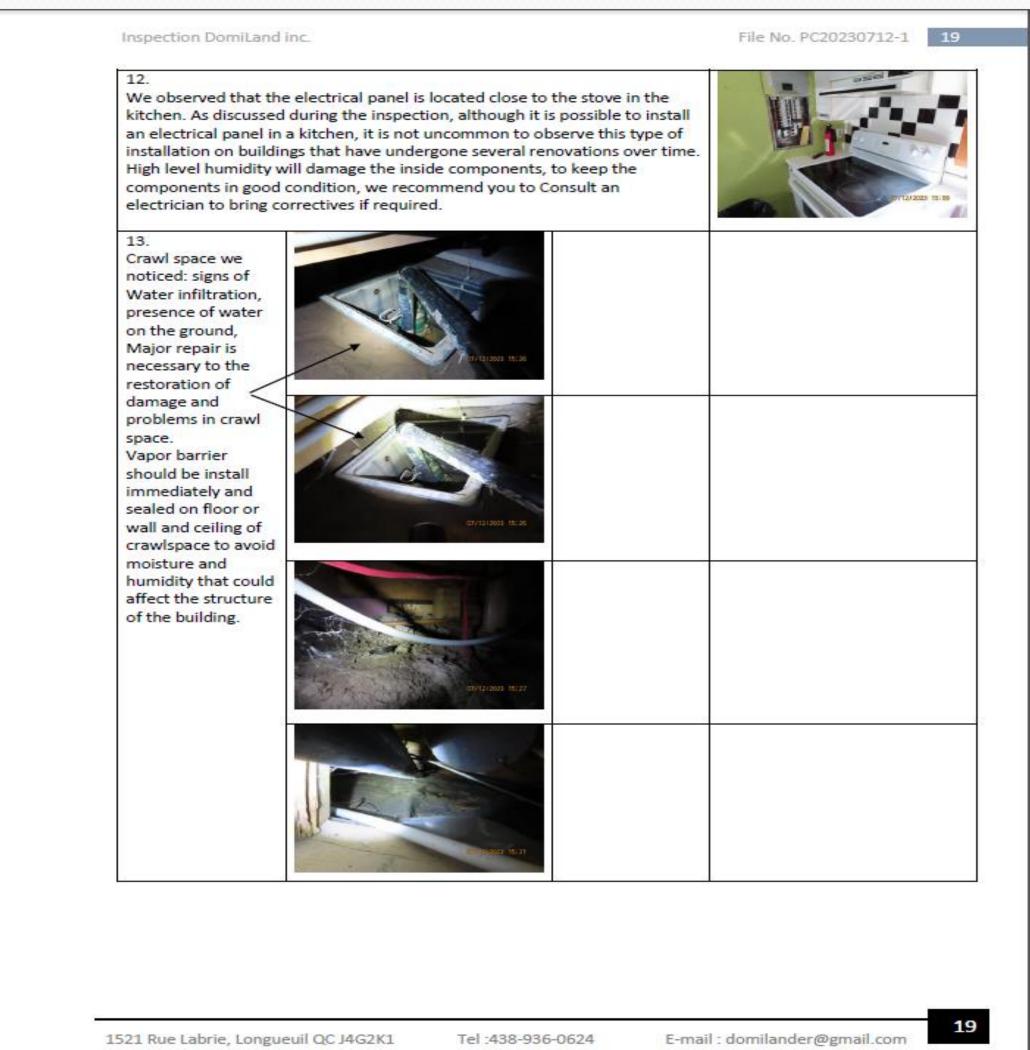
E-mail: domilander@gmail.com

Identification des éléments défaillants





Identification des éléments défaillants





1. Adresse:		
54, chemin des Chen	aux	
4. Fonction d'origine	:	résidence principale
5. Utilisation actuelle	:	résidence principale
6. Éléments du site	•	□ résidence □ écurie ou grange ou garage □ aménagement paysager □ muret de pierres, clôture de bois, de fer forgé □ grands arbres centenaires Autres:
Remarques	:	La maison est adossée à de grands arbres. De nombreux bosquets et plants de fleurs sont alignés le long de la chaussée et tout autour du bâtiment. On en retrouve également dispersés sur le parterre. Une courte haie délimite le site sur un côté.
	174	



1	8. Description	n des matériaux structuraux:
	Fondations	: non apparentes
	Toiture	: mansard à deux versants
	Ouvertures	: à linteau droit; lucarne à pignon
	9. Description	n des revêtements extérieurs:
	Murs	: clin
	Toits	: bardeau d'asphalte
	Décor d'architectur	fausses persiennes en applique e



10. Valeur patrimoniale globale:

Une ancienneté significative donne une valeur documentaire supérieure au bâtiment. La valeur intrinsèque est également supérieure, car le bâtiment représente avec justesse le Second Empire, modèle rural. Son toit mansard percé de lucarnes à pignon, son carré principal assez court résument les éléments marquants du style Second Empire pour ce bâtiment.

Le bâtiment a subi d'importantes modifications quant à ses ouvertures, ce qui altère son authenticité.

Enfin, son aménagement paysager particulier par son abondance florale est remarquable.

La valeur patrimoniale golbale est supérieure, soit .



10 a. État physique et milieu environnant:

Le bâtiment est en excellent état.

Il s'accorde avec le 56, chemin des Chenaux pour ainsi créer une unité paysagère.

11. Recommandations:

Le bâtiment devrait faire partie de l'unité paysagère avec le 56, chemin des Chenaux afin qu'il y ait harmonie et conservation des éléments Second Empire pour les deux sites. Cette notion d'unité paysagère devrait être insérée dans le règlement des PIIA.



Critères d'évaluation



Le COMITÉ DOIT :

considérer la valeur patrimoniale de l'immeuble et, le cas échéant, son statut de reconnaissance en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

considérer l'histoire de l'immeuble, sa contribution à l'histoire locale, son degré d'authenticité et d'intégrité, sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver;

considérer, s'il y a lieu, les oppositions reçues à la demande de démolition;

considérer, entre autres, les éléments suivants ;

l'état de l'immeuble visé par la demande;

la détérioration de la qualité de vie du voisinage;

l'impact de la perte de l'immeuble dans son environnement et les effets sur les besoins en matière de logement dans les environs;

le coût de la restauration;

l'utilisation projetée du sol dégagé;

la conservation de la végétation existante;

lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, le préjudice causé aux locataires et les effets sur les besoins en matière de logement dans les environs;



QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC



QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU COMITÉ

&

DÉCISION DU COMITÉ

